

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Cab MEIN/CAB/JMe/2015/052416

Paris, le **29 SEP. 2015**

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance, sur l'organisation d'une offre réservée aux salariés d'Orange suite à la cession de 2,0% du capital d'Orange par Bpifrance Participations intervenue le 30 juillet 2015.

Sur un plan strictement juridique, aucune disposition spécifique d'offre réservée aux salariés n'est applicable à cette opération.

Comme je vous l'ai écrit le 15 avril dernier, le Gouvernement souhaite néanmoins que l'Etat joue un rôle moteur dans le développement de l'actionnariat salarié. C'est pourquoi la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 prévoit que les cessions effectuées par l'Etat sur les marchés financiers s'accompagnent désormais de la mise en œuvre systématique d'une offre réservée aux salariés.

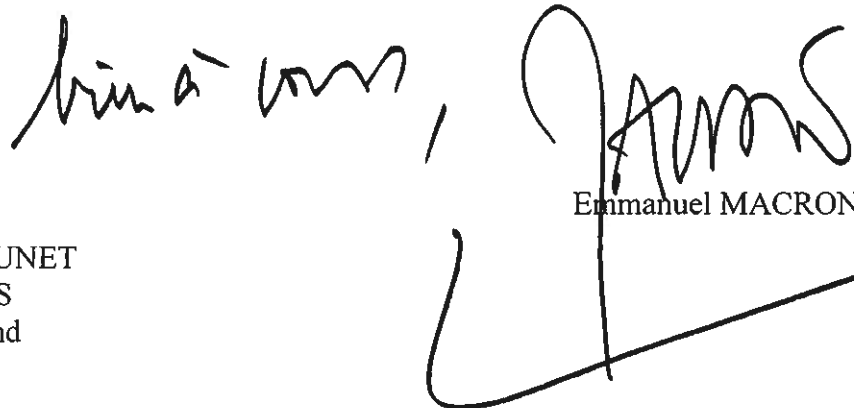
Ainsi l'Etat, actionnaire de référence d'Orange, a soutenu l'ambition exprimée par son Président-directeur général Stéphane Richard de développer l'actionnariat salarié du groupe dans le cadre du nouveau plan stratégique Essentiels2020.

Dans ce contexte, en cohérence avec les dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, l'Etat souhaite l'organisation par Orange d'ici la fin du premier semestre 2016 d'une offre réservée aux salariés portant sur un volume de titres au moins égal à celui auquel auraient donné lieu les deux opérations de cession par Bpifrance Participations de 1,9% et 2,0% du capital d'Orange si elles avaient été soumises aux nouvelles dispositions législatives, soit 11,48 millions de titres.

La direction d'Orange a d'ailleurs informé son conseil d'administration le 27 juillet dernier d'étudier les modalités d'une offre réservée aux salariés pour 2016, dont les conditions pourraient être décidées lors d'un prochain conseil. Les administrateurs représentant les intérêts de l'Etat actionnaire y porteront les positions indiquées dans cette lettre.

J'espère avoir répondu à votre préoccupation légitime de développer l'actionnariat salarié au sein du groupe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Emmanuel MACRON

Monsieur Patrice BRUNET
Président de l'ADEAS
10/12 rue Saint-Amand
75015 PARIS